

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240708-081

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Installation d'ombrières photovoltaïques - Lot 2 : panneaux photovoltaïques – électricité – avenant n° 1		
Numéro	Marché N° 2023I09 2		
Attributaire	SARL FAURIE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision D20230713-076 du 13 juillet 2023, attribuant les marchés relatifs à l'installation d'ombrières photovoltaïques, lots 1 et 2 ;

- Considérant que des travaux de moins-values et plus-values sont à réaliser ;

Décide,

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec :

SARL FAURIE ELECTRICITE
ZI Le Mazet
19200 USSEL

Article 2 : L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 79 689,00 €
Montant TTC : 95 626,80 €

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 juillet 2024.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE